

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 19 décembre 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme AKPINAR-ISTIQUAM

Convocation envoyée le 13 décembre 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 66

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 10

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	M. Nicolas BOURNY	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAPUIS	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	M. Charles ROZOY	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lydie CHAMPION
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Sandrine RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Adrien GUENE
Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET	M. Cyril GAUCHER.

Membres absents :

M. Didier MARTIN	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. Alain HOUPERT	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Édouard CAVIN	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Christine MARTIN
	M. Jean-Claude DECOMBARD pouvoir à M. Charles ROZOY
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. François HELIE pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Crématorium - Avenant n° 2 au Contrat de Délégation de Service Public passé avec Atrium pour la période 2016-2021

Le contrat de Délégation de Service Public signé le 10 décembre 2015, a été notifié à l'attributaire, la Société Atrium, le 21 décembre 2015.

Conformément à l'article 1.3 du contrat, une société dédiée « la Société Crématorium du Grand Dijon » a été créée, avec un objet social exclusivement réservé à l'exécution de la délégation de service public, à savoir l'exploitation du crématorium pour la période 2016 – 2021.

À l'appui de ce contrat a été jointe une grille tarifaire qui reprend l'ensemble des prestations proposées aux familles par le Délégué. À compter de la seconde année d'exploitation, les tarifs sont indexés selon une formule précisée par l'article 53.5 du contrat.

Il est également indiqué que si le délégataire souhaite faire varier les tarifs hors formule, ces derniers doivent être validés par la collectivité après avoir trouvé un terrain d'entente.

Afin de ne pas faire supporter aux familles une évolution des tarifs trop importante d'une année sur l'autre, le Comité de Pilotage de Suivi de la délégation s'est prononcé le 21 octobre 2019, en faveur d'une hausse plafond limitée à 2,2 % comme cela était le cas lors du précédent contrat.

Il est ainsi proposé de reconduire cette clause dans le contrat en cours par voie d'avenant.

Vu l'avis de la commission,

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'approuver** le projet d'avenant n° 2 au contrat de Délégation de Service Public d'exploitation du crématorium de la métropole, annexé au présent rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de Dijon Métropole, l'avenant n° 2 définitif et tous actes et documents à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN : POUR : 76

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 10 PROCURATION(S)